



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Article 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Nom du produit:

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Famille chimique

composés acryliques

Le Numéro d'Enregistrement(s)

Les composants sont pré-enregistrés ou non soumis à REACH.

1.2 Pertinents Utilisations Identifiées de la Substance ou le Mélange et les Utilisations Déconseillées Utilisations Identifiées

Ce produit est un cartouche contenant de l'encre. Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée.

Utilisations Déconseillées

Aucun connu.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Stratasys GmbH

téléphone: +49 722 97 77 20

Airport Boulevard B 210

D-77836 Rheinmünster, Germany

Numéro d'urgence +49 722 97772280

Adresse e-mail

objet-info@stratasys.com; www.stratasys.com

1.4 Numéro d'Appel d'Urgence

+49 722 97772280 : Europe (Réponse multilingue)

+49 722 97772281 : Global (Réponse en langue anglaise)

+1 978 495 5580 : États-Unis (Réponse multilingue)

+85 2 975 70887 : Asie-Pacifique (Réponse multilingue)

+61 2 8011 4763 : Australie (Réponse multilingue)

+86 15626070595 : Chine (Réponse en langue chinoise)

Section 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la Substance ou un Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

Corrosion / Irritation Cutanée, Catégorie 2

Dommages / Irritation des Yeux, Catégorie 2

Sensibilisant cutané, de Catégorie 1

Toxicité spécifique sur un organe cible - Exposition Simple, catégorie 3 (système respiratoire)

Dangereux pour le Milieu Aquatique, chronique Danger, Catégorie 3

Classification selon les Directives 67/548/CEE et/ ou 1999/45/CE

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE)1272/2008/CE:

Symbole(s)



Mot Signal

AVERTISSEMENT

Mention(s) de Danger

H315 Entraîne une irritation cutanée.

H319 Entraîne une grave irritation oculaire.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Déclaration(s) de Précaution

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

P302+P352 SI SUR LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et du savon. **P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. **P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Étiquetage conformément à la directive 67/548/CEE et/ou à la directive 1999/45/CE

Symboles



Xi

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: **OBJET TANGOPLUS FLX930**

Fiche de sécurité ID: **DOC-06128FR_B**

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36 Porter un vêtement de protection approprié.

S37 Porter des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres Risques

Aucun connu.

*****Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS*****

CAS EC No Registration No	composant Synonyms	67/548 EEC (DSD)	1272/2008 (CLP)	pour cent
-- --	Oligomère acrylate	Xi; R:36/38	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	<70
5888-33-5 227-561-6 --	Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	Xi N; R:36/37/38- 51/53	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	<25
-- --	Photo-initiateur	Xi; R:43-53	Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 4	<2
100-51-6 202-859-9 --	alcool benzylique	Xn; R:20/22	Acute Tox. 4 (Oral) Acute Inh. Tox. 4	<0.5
52408-84-1 500-114-5 --	ESTER D'ACIDE ACRYLIQUE	Xi; R:36-43	Eye Irrit. 2 Skin Sens. 1	<0.3
5392-40-5 226-394-6 --	CITRAL	Xi; R:36/38-43	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2A Skin Sens. 1	<0.1

123-92-2 204-662-3 --	acétate d'isopentyle	R:10-66	Flam. Liq. 3 EU Repeat Skin EU Note(s): C	<0.1
138-86-3 205-341-0 --	DIPENTÈNE	Xi N; R:10-38-43-50/53	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Note(s): C	<0.1
106-24-1 203-377-1 --	GÉRANIOL	Xi; R:38-41-43	Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1	<0.01
128-37-0 204-881-4 --	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	N; R:50/53	Aquatic Chronic 1	<0.01

Remarques :

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées sous une forme isomérique particulière ou comme un mélange de plusieurs isomères. Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette si la substance est un isomère particulier ou un mélange d'isomères.

Informations supplémentaires

Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée. Le liquide à l'intérieur des cartouches est considéré comme dangereux. La FDS a été préparée pour les cas d'exposition au liquide.

*****Section 4 - PREMIERS SOINS*****

4.1 Description des Mesures de Premiers Secours
inhalation

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Pratiquer la respiration artificielle, en cas d'arrêt respiratoire de la victime. Obtenez une attention médicale immédiate.

peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

4.2 Les Symptômes les plus Importants et Effets, à la fois Aigus et Retardés
Aiguë

irritation des voies respiratoires, irritation cutanée, irritation des yeux, une réaction allergique cutanée



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Tardives

une réaction allergique cutanée

4.3 Indication des Eventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Note aux médecins

Aucune information supplémentaire.

* * *Section 5 - Mesures de lutte contre le feu* * *

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour un incendie avoisinant. Incendies de classe B : utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique ordinaire (bicarbonate de sodium), de la mousse ordinaire (agent formant un film flottant-AFFF) ou de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

Moyen d'extinction inapproprié

Aucun connu.

5.2 Risques Particuliers Résultant de la Substance ou le Mélange

Faible danger d'incendie.

Produits de décomposition thermique

Combustion: oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore

5.3 Conseils pour les Pompiers

Mesures de lutte contre les incendies

Enlever le récipient de la zone d'incendie, si cela peut se faire sans danger. Continuer de refroidir les récipients par pulvérisation d'eau bien après l'extinction de l'incendie. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Éviter l'inhalation du produit ou de sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Par mesure de protection contre une exposition éventuelle, porter un équipement complet de protection anti-incendie, y compris un appareil respiratoire autonome. Éviter l'inhalation du produit ou de sous-produits de combustion.

* * *Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE* * *

Déversement/Dégagement sur le lieu de travail

Les cartouches intactes ne présentent pas de risque de fuite ou de déversement. L'encre non traitée peut s'échapper des cartouches endommagées. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Réduire l'évaporation à l'aide d'eau pulvérisée. Absorber avec du sable ou autre matériel non combustible. Récupérer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination ultérieure. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts.

6.1 Précautions Individuelles, l'Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter un vêtement de protection et de l'équipement, voir la Section 8.

6.2 Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Les Méthodes et du Matériel de Confinement et de Nettoyage en Place

Rassembler le produit renversé avec un absorbant inerte tel que du sable ou de la vermiculite. Placer dans un récipient correctement fermé et étiquet Laver la zone à grande eau pour enlever les résidus de trace

6.4 Référence à d'Autres Sections

Voir la Section 7 pour les Procédures de Manipulation. Voir la Section 8 pour les Recommandations Équipement de Protection. Voir la Section 13 pour l'Élimination.

Section 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour la Manipulation

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Porter des gants/des vêtements et des yeux/du visage. Vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du milieu de travail. Se laver à fond après la manipulation.

7.2 Conditions pour l'Entreposage Sécuritaire, Compris les Incompatibilités

À conserver dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur. Stocker entre 15 °C et 25 °C. La température d'expédition (jusqu'à 5 semaines) est comprise entre -20 °C et 50 °C. Entreposer dans une zone de stockage pour produits combustibles, loin de la chaleur et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec. Éviter l'exposition à la lumière solaire directe. Conserver à l'obscur. Conserver à l'écart des produits incompatibles.

*****Section 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE*******8.1 Paramètres de Contrôle****Limites d'exposition du composant****alcool benzylique (100-51-6)**

Bulgarie:	5.0 mg/m3 VLEP
République Tchèque:	80 mg/m3 Plafond
Finlande :	10 ppm VLEP; 45 mg/m3 VLEP
Lettonie:	5 mg/m3 VLEP
Lituanie :	notation pour la peau 5 mg/m3 VLEP
Pologne:	240 mg/m3 VLEP

DIPENTÈNE (138-86-3)

Danemark:	75 ppm TLV
Estonie :	50 ppm VLCT; 300 mg/m3 VLCT 25 ppm VLEP; 150 mg/m3 VLEP
Allemagne (DFG) :	sensibilisateur cutané
Lituanie :	Sensibilisateur 50 ppm VLCT; 300 mg/m3 VLCT 25 ppm VLEP; 150 mg/m3 VLEP
Suède:	25 ppm LLV; 150 mg/m3 LLV 50 ppm STV; 300 mg/m3 STV Sensibilisateur

acétate d'isopentyle (123-92-2)

UE (valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives) :	50 ppm VLEP; 270 mg/m3 VLEP 100 ppm VLCT; 540 mg/m3 VLCT
l'Autriche:	50 ppm VLEP; 270 mg/m3 VLEP 100 ppm VLCT (4 X 15 min); 540 mg/m3 VLCT (4 X 15 min)
Belgique :	50 ppm VLEP (as acétate de pentyle); 270 mg/m3 VLEP (as acétate de pentyle) 100 ppm VLCT (as acétate de pentyle); 540 mg/m3 VLCT (as acétate de pentyle)
Bulgarie:	540.0 mg/m3 VLCT; 100 ppm VLCT 270.0 mg/m3 VLEP; 50 ppm VLEP
République Tchèque:	540 mg/m3 Plafond
Chypre:	100 ppm VLCT; 540 mg/m3 VLCT 50 ppm VLEP; 270 mg/m3 VLEP
Danemark:	Présent(e) 50 ppm VLEP; 271 mg/m3 VLEP
Estonie :	100 ppm VLCT; 540 mg/m3 VLCT 50 ppm VLEP; 270 mg/m3 VLEP
Finlande :	50 ppm VLEP; 270 mg/m3 VLEP 100 ppm VLCT; 540 mg/m3 VLCT
la France:	50 ppm VLEP (limite contraignante); 270 mg/m3 VLEP (limite contraignante) 100 ppm VLCT [VLCT] (limite contraignante); 540 mg/m3 VLCT [VLCT] (limite contraignante)
Allemagne (TRGS) :	50 ppm VLEP AGW (facteur d'exposition 1); 270 mg/m3 VLEP AGW (facteur

	d'exposition 1)
Allemagne (DFG) :	50 ppm VLEP MAK; 270 mg/m ³ VLEP MAK 50 ppm Pic (tous les isomères); 270 mg/m ³ Pic (tous les isomères)
Gibraltar:	100 ppm STEL; 540 mg/m ³ STEL 50 ppm TWA; 270 mg/m ³ TWA
Grèce :	100 ppm VLEP; 530 mg/m ³ VLEP 150 ppm VLCT; 800 mg/m ³ VLCT
Hongrie:	540 mg/m ³ VLCT [CK] 270 mg/m ³ VLEP [AK]
l'Irlande:	50 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA 100 ppm STEL; 520 mg/m ³ STEL
Italie :	50 ppm VLEP; 270 mg/m ³ VLEP 100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT
Lettonie:	100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT 50 ppm VLEP; 270 mg/m ³ VLEP
Lituanie :	100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT 50 ppm VLEP; 270 mg/m ³ VLEP
Luxembourg:	100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT 50 ppm TWA; 270 mg/m ³ TWA
Malte:	100 ppm STEL; 540 mg/m ³ STEL 50 ppm TWA; 270 mg/m ³ TWA
les Pays-Bas:	530 mg/m ³ VLCT
Pologne:	500 mg/m ³ VLCT [NDSCh] 250 mg/m ³ VLEP
Portugal:	50 ppm VLEP [VLE-MP] (as acétate de pentyle, tous isomères) 100 ppm VLCT [VLE-CD (régulé sous l'acétate de pentyle, tous isomères)
Roumanie:	100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT 56 ppm VLEP; 300 mg/m ³ VLEP; 50 ppm VLEP (réglementé sous le nom acétate d'isopentyle); 270 mg/m ³ VLEP (réglementé sous le nom acétate d'isopentyle)
République Slovaque:	540 mg/m ³ Plafond 50 ppm VLEP; 270 mg/m ³ VLEP
Slovénie :	100 ppm VLCT; 540 mg/m ³ VLCT 270 ppm VLEP; 50 mg/m ³ VLEP
l'Espagne:	50 ppm VLEP [VLA-ED] (valeur limite indicative); 270 mg/m ³ VLEP [VLA-ED] (valeur limite indicative) 100 ppm VLCT [VLA-EC]; 540 mg/m ³ VLCT [VLA-EC]
Suède:	50 ppm LLV; 270 mg/m ³ LLV 100 ppm STV; 540 mg/m ³ STV 50 ppm VLEP 100 ppm VLCT
CITRAL (5392-40-5)	
Pologne:	54 mg/m ³ VLCT [NDSCh] 27 mg/m ³ VLEP 5 ppm VLEP (fraction inhalable et la vapeur) Skin - potential significant contribution to overall exposure by the cutaneous route Sensitizer
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

l'Autriche:	10 mg/m3 VLEP
Belgique :	2 mg/m3 VLEP (aérosol et vapeur)
Bulgarie:	50.0 mg/m3 VLCT 10.0 mg/m3 VLEP
Danemark:	10 mg/m3 VLEP
Finlande :	10 mg/m3 VLEP 20 mg/m3 VLCT
la France:	10 mg/m3 VLEP
Allemagne (TRGS) :	10 mg/m3 VLEP AGW (Le risque de dommages pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW (valeur limite autorisée sur le poste de travail) et BGW (valeur limite biologique autorisée) sont respectées, fraction alvéolaire, facteur d'exposition 4)
Allemagne (DFG) :	10 mg/m3 VLEP MAK (fraction alvéolaire) 40 mg/m3 Pic (fraction alvéolaire)
Grèce :	10 mg/m3 VLEP
l'Irlande:	10 mg/m3 TWA
Portugal:	2 mg/m3 VLEP [VLE-MP] (fraction inhalable, aérosol et vapeur)
Slovénie :	10 mg/m3 VLEP (fraction alvéolaire)
Royaume-Uni:	10 mg/m3 TWA 30 mg/m3 STEL (calculated) 2 mg/m3 VLEP (fraction inhalable et la vapeur)

GÉRANIOL (106-24-1)

Allemagne (DFG) : sensibilisateur cutané

Valeur Limite Biologique

Analyse du composant

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour les composants de ce produit.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

Aération

Fournir ventilation par aspiration locale. Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

8.2 Contrôle de l'Exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Protection des Yeux / du Visage

Protection des yeux non requise dans des conditions normales. Des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être portées pour manipuler un cartouche endommagé.

Protection de la peau

Vêtement de protection n'est pas requis dans des conditions normales. Porter des gants imperméables néoprène ou nitriles pour manipuler des cartouche endommagés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recommandations sur le port des gants

Porter des gants imperméables néoprène ou nitriles pour manipuler des cartouche endommagés.

Protection des voies respiratoires

Une protection respiratoire n'est pas généralement nécessaire lors de l'utilisation de ce produit.

*****Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES*******9.1 Information de Base sur les Propriétés Physiques et Chimiques**

Etat physique:	liquide	Apparence:	encre cartouche contenant jaunâtre liquide encre
Couleur:	jaunâtre	Forme physique:	liquide
Odeur:	caractéristique odeurs	Seuil d'odeur:	Non disponible
pH:	Non applicable	Point de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition:	Non disponible	Décomposition:	Non disponible
Point d'éclair:	>100 °C	Taux d'évaporation:	Non disponible
LIE (Lower Explosive Limit, LEL):	Non disponible	LSE (Upper Explosive Limit, UEL):	Non disponible
Tension de vapeur:	Non disponible	Densité de vapeur (air = 1):	Non disponible
Densité:	Non disponible	Gravité spécifique (eau = 1):	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Non disponible	Coeff. Eau/Huile distillée:	Non disponible
Inflammation spontanée:	Non disponible	Viscosité:	Non disponible
Volatilité:	Non disponible		

*****Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ*******10.1 Réactivité**

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité Chimique

Instable en cas d'exposition à clair. Instable en cas d'exposition à chaleur.

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses

L'encre non traitée se polymérise lorsqu'elle est exposée à la lumière.

10.4 Conditions à Éviter

Éviter l'exposition à chaleur et clair.

10.5 Matériaux Incompatibles

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux**Produits de décomposition thermique**

Combustion: oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore

*****Section 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*******11.1 Information sur les Effets Toxicologiques****Toxicité aiguë et Chronique**

Aucun danger prévu dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit. Bien que peu probable, l'encre non traitée peut s'échapper des cartouches d'encre endommagées et provoquer peau et irritation des yeux. Le contact avec peau peut causer sensation de fourmillement ou irritation cutanée. Le contact avec yeux peut causer irritation des yeux, inflammation, ou lésion oculaire.



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été examinés de diverses sources et les critères sélectionnés suivants ont été publiés :

alcool benzylique (100-51-6)

DL50 dermal Lapin 2 g/kg; inhalation CL 50 Rat 8.8 mg/L 4 h; DL 50/orale Rat 1230 mg/kg

CITRAL (5392-40-5)

DL50 dermal Lapin 2250 mg/kg; DL 50/orale Rat 4950 mg/kg

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

DL 50/orale Rat 890 mg/kg

GÉRANIOL (106-24-1)

DL50 dermal Lapin >5 g/kg; DL 50/orale Rat 3600 mg/kg

Irritation / Corrosivité

Le contact avec l'encre mouillée peut causer peau et irritation des yeux. L'inhalation peut causer irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation des Voies Respiratoires

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Sensibilisation de la Peau

Les données des composants indiquent que la substance peut causer une sensibilisation. L'encre non traitée peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibilisées.

Mutagenicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Cancérogénicité

Composant Cancérogénicit

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

IARC: Supplément 7 [1987]; Monographie 40 [1986] (Groupe 3 (non classifiable))

DFG: Catégorie 4 (pas de contribution significative aux cancers chez l'homme)

toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

système respiratoire

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Pas de données disponibles.

danger d'aspiration

Aucune donnée disponible pour le mélange.

* * *Section 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES* * *

12.1 Toxicité

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Analyse des composants - Toxicité pour le milieu aquatique

Des données peuvent être disponibles pour le produit ou ses composants (si d'application, voir ci-dessous)

alcool benzylique (100-51-6)

Poisson : 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 460 mg/L [Statique]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 10 mg/L [Statique]

Algue : 3 Hr EC50 Anabaena variabilis: 35 mg/L

Invertébré : 48 Hr EC50 water flea: 23 mg/L

CITRAL (5392-40-5)

Poisson : 96 Hr LC50 Leuciscus idus: 4.6 - 10 mg/L [Statique]

Algue : 72 Hr EC50 Desmodesmus subspicatus: 16 mg/L; 96 Hr EC50 Desmodesmus subspicatus: 19 mg/L

Invertébré : 48 Hr EC50 Daphnia magna: 7 mg/L

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Poisson : 48 Hr LC50 Oryzias latipes: 5 mg/L

Algue : 72 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 6 mg/L; 72 Hr EC50 Desmodesmus subspicatus: >0.42 mg/L

12.2 Persistance et Dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le Sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

UE - Stratégie intérimaire pour la gestion des substances chimiques PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques) et des substances vPvB (très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation) (Évaluations PBT)

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Not fulfilling PBT and vPvB criteria

12.6 Autres Effets Nocifs

Aucune information disponible.

Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Éliminer selon tous les règlements en vigueur. Numéro(s) de déchet dangereux : 08 03 12*

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/recyclage. Ne pas enfouir dans une décharge. Éviter de jeter dans les égouts ou dans les eaux de surface. Voir la Section 7 pour les Méthodes de Traitement. Voir la section 8 pour les Recommandations Equipement de Protection.

Section 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT

transport

Non réglementé comme matière dangereuse.

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

alcool benzylique (100-51-6)

Code IBC: Category Y

DIPENTÈNE (138-86-3)

Code IBC: Category Y

*****Section 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION*******15.1 Sécurité, la Santé et du Règlement de l'Environnement / Législation Spécifique pour la Substance ou le Mélange****UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Liste provisoire des substances pour une inclusion à terme dans l'annexe XIV de l'article 59(1)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement Allemagne**Allemagne Classification pour l'eau****Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle (5888-33-5)**

ID Number 2247, Classe 2 de contamination de l'eau - pollue l'eau

Oxyde de phénylbis(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine (162881-26-7)

ID Number 2126, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

alcool benzylique (100-51-6)

ID Number 216, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

DIPENTÈNE (138-86-3)

ID Number 87, Classe 2 de contamination de l'eau - pollue l'eau

acétate d'isopentyle (123-92-2)

ID Number 1653, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

CITRAL (5392-40-5)

ID Number 1173, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

ID Number 724, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

GÉRANIOL (106-24-1)

ID Number 2852, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

Règlement du Danemark**Liste Environmental Protection Agency des Substances Indésirables****alcool benzylique (100-51-6)**

Parfums des produits cosmétiques, des agents de nettoyage, des déodorants et autres produits de consommation

Substances dont l'usage fait seulement l'objet de restrictions partielles, mais dont certains usages peuvent soulever des objections du point de vue de la santé et de l'environnement ; la plupart des parfums ne sont pas nécessaires à la fonction principale du produit et il s'agit donc de la question d'exposer inutilement les consommateurs à des substances chimiques pouvant présenter un risque de développement d'allergie ; substances faisant l'objet d'une attention particulière au Danemark

CITRAL (5392-40-5)

Parfums des produits cosmétiques, des agents de nettoyage, des déodorants et autres produits de consommation

Substances dont l'usage fait seulement l'objet de restrictions partielles, mais dont certains usages peuvent soulever des objections du point de vue de la santé et de l'environnement ; la plupart des parfums ne sont pas nécessaires à la fonction principale du produit et il s'agit donc de la question d'exposer inutilement les consommateurs à des substances chimiques pouvant présenter un risque de développement d'allergie ; substances faisant l'objet d'une attention particulière au Danemark

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Présent(e)

Liste consultative pour l'auto-classification des substances dangereuses**Acide 2-propénoïque, acrylate de 2-[[[(butylamino)carbonyl]oxy]éthyle (63225-53-6)**

Carc.Cat.3; R40

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Carc.Cat.3; R40

Muta.Cat.3; R68

N; R50/53

Xi; R38

Xn; R22

GÉRANIOL (106-24-1)

Xi; R38

Liste consultative des classifications CLP**Acide 2-propénoïque, acrylate de 2-[[[(butylamino)carbonyl]oxy]éthyle (63225-53-6)**

Carc2

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Carc2,Muta2,AcuteTox4,SkinIrr2,Chron1

GÉRANIOL (106-24-1)

SkinIrr2

Inventaire de l'UE**Analyse des Substances - Inventaire**

composant	CAS	EEC
Oligomère acrylate	--	EIN
Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	EIN
Photo-initiateur	--	ELN
alcool benzylique	100-51-6	EIN
ESTER D'ACIDE ACRYLIQUE	52408-84-1	NLP
DIPENTÈNE	138-86-3	EIN
acétate d'isopentyle	123-92-2	EIN
CITRAL	5392-40-5	EIN
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	EIN
GÉRANIOL	106-24-1	EIN

15.2 Évaluation de l'innocuité des Produits Chimiques

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

*****Section 16 - AUTRES INFORMATIONS*******16.1 Indication des changements**

Nouvelle Fiche Signalétique: 1/14/2013

16.2 Clés / Légende

ADR - Route Européenne Transport; CEE - Communauté Économique Européenne; EIN (EINECS) - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ELN (ELINCS) - Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre international de recherche sur le cancer); IATA - Association du Transport Aérien International; ICAO - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IMDG - International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses); Kow - Coefficient de partage Octanol/eau; LEL - Limite d'exposition inférieure; RID - Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Transport International ferroviaire des marchandises dangereuses); STEL - Limite d'exposition à court terme; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UEL - Limite d'exposition inférieure

16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

Disponible sur demande

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande

16.5 Le texte complet des phrases R se trouve à la Section 3

R10 Inflammable.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET TANGOPLUS FLX930

Fiche de sécurité ID: DOC-06128FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Conseils de la Formation

Veillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

16.7 Autres Informations

Les informations dans cette fiche de données de sécurité s'appuient sur des données et des échantillons fournis à un auteur de FDS tiers. Cette fiche a été rédigée de la meilleure façon possible et en fonction des connaissances disponibles à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne représente qu'une directive pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. De nouvelles fiches de données de sécurité sont rédigées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges sous une forme plus pure, mélangées avec d'autres substances ou dans des procédés. La fiche de données de sécurité ne donne aucune spécification relative à la qualité des substances/préparations/mélanges en question.

Le respect des instructions dans cette fiche de données de sécurité ne dégage pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations, ou qui sont nécessaires et/ou utiles en fonction des circonstances applicables réelles. Stratasys ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations mises à disposition. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est sujette aux conditions de licence et aux conditions limitant la responsabilité comme mentionnées dans votre accord de licence. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche sont la propriété de Stratasys et leur distribution et leur reproduction sont limitées.

Fin de feuille DOC-06128FR_B